

# Pas de solution sans pression

Berne, le 22 janvier 2016

**Communiqué de presse**

## Pas de solution sans pression

### Cabinets médicaux : La recette du PLR trouve une majorité

---

**Grace au refus du gel des cabinets médicaux indéterminé par le Conseil national, la commission de la santé a enfin décidé de soutenir la proposition du groupe parlementaire libéral-radical. Le gel des admissions, une mesure d'urgence introduite en 2002, ne sera donc pas pérennisé. L'objectif central dans le domaine de la santé est la maîtrise de l'augmentation des coûts, ce que le gel des cabinets n'a pas empêché. Désormais, il est nécessaire d'introduire un nouvel instrument qui éliminera enfin les effets secondaires néfastes du gel des admissions et qui réduira considérablement l'évolution des coûts dans tout le secteur ambulatoire. La proposition du PLR acceptée par la CSSS-N a pour but d'empêcher le transfert du secteur ambulatoire privé vers le secteur ambulatoire hospitalier causé par le « gel ». Il faut maintenant placer les critères de qualité et de densité médicale au centre des préoccupations – contrairement à la situation actuelle qui se focalise sur le maintien du « monopole » des fournisseurs médicaux déjà établi.**

Les chiffres sont trompeurs : si l'on observe l'évolution des coûts du secteur ambulatoire, on pourrait croire que le gel des admissions a eu un effet stabilisateur sur les coûts de la santé. En réalité, le moratoire a surtout généré un transfert des coûts des cabinets médicaux individuels (secteur ambulatoire) vers le secteur ambulatoire hospitalier. Ces « cabinets médicaux dans les hôpitaux » se sont fortement développés, cela malgré le fait qu'ils sont soumis à la planification des directeurs cantonaux de la santé (voir même pour cette raison précise). Ces propos sont clairement démontrés dans le document intitulé « [Informations et faits dissimulés concernant le gel des admissions](#) ».

### Des solutions réfléchies au lieu d'une pérennisation d'effets pervers

Il faut enfin avoir le courage de réfléchir sur le long terme et d'innover. La Commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) est enfin prête à introduire des incitations économiques qui régulent le nombre de personnel médical grâce à la considération de la densité médicale et de la qualité des soins. Le transfert du secteur ambulatoire vers le secteur ambulatoire hospitalier causé par le « gel » doit être stoppé. Les partenaires contractuels doivent pouvoir négocier des prix plus bas pour les régions ayant une forte densité médicale et des prix plus élevés pour les régions périphériques, afin que l'offre corresponde de nouveau à la demande.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

---

#### Contacts

- › Ignazio Cassis, président du groupe libéral-radical, 079 318 20 30
  - › Isabelle Moret, conseillère nationale, 079 332 08 23
  - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
  - › Aurélie Haenni, porte-parole Romandie, 079 315 78 48
-

## Pas de solution sans pression

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.